



Enquêtes pratiques d'élevage 2015

Pratiques de stabulation et de gestion des effluents en élevages de bovins

Avec l'agrandissement des troupeaux, l'évolution des modes de stabulation et les exigences de mises aux normes, les éleveurs continuent de construire ou de rénover leurs bâtiments. Ces derniers sont plus récents et de plus grande taille dans les élevages laitiers. Pour les vaches allaitantes, la stabulation entravée tend à disparaître au profit de la stabulation libre, et pour les vaches laitières, la stabulation libre cède du terrain au profit des logettes individuelles, plus économes en paille et réputées plus hygiéniques. La litière paillée est très largement privilégiée, avec des fréquences d'évacuation beaucoup plus élevées dans les élevages laitiers. La présence de fumières, de même que leur couverture et bordure par des murs, sont aussi plus fréquentes dans les élevages laitiers, et plus généralement dans les élevages de grande taille.

Les pratiques d'hébergement des animaux sont au carrefour de multiples enjeux : économiques, au vu des investissements qu'ils représentent (*encadré 1*), sociaux pour ce qui concerne les conditions de travail des éleveurs, mais aussi sanitaires pour les animaux et environnementaux pour la gestion des effluents, notamment en lien avec les exigences de mise aux normes. L'enquête Pratiques d'élevage 2015 (*annexe*) permet de détailler ces pratiques en distinguant celles des élevages allaitants spécialisés (53 % des élevages de bovins) et des élevages laitiers spécialisés (35 %). Les pratiques des élevages mixtes, possédant à la fois des vaches allaitantes et laitières (10 %) et celles des élevages spécialisés en engraissement (1,5 %) sont peu commentées. Celles des veaux de boucherie (0,7 %), plus spécifiques, font l'objet d'un *encadré 2*.

1 330 m² de bâtiments d'élevage par exploitation

En moyenne, chaque exploitation d'élevage dispose de bâtiments d'une surface totale de 1 330 m². En lien avec le nombre de bovins accueillis, la surface moyenne de logement varie entre les types d'élevages (*tableau 1*).

Ainsi, avec 65 vaches laitières en moyenne, les élevages laitiers possèdent une capacité d'hébergement total plus vaste (1 517 m²) que les élevages de vaches allaitantes (1 134 m²), avec un cheptel moyen de vache plus réduit (56). Les élevages mixtes, de taille moyenne plus grande encore, ont des capacités d'hébergement également plus élevées. ➤➤

Tableau 1 : Surfaces des bâtiments d'élevage par type d'élevage

	Effectifs d'animaux		Surfaces de logement	
	Vaches par élevage	UGB par élevage	M ² par élevage	M ² par UGB
Total des élevages de bovins		110	1330	12,1
<i>dont élevages de vaches allaitantes</i>	56	97	1 134	11,7
<i>dont élevages de vaches laitières</i>	65	115	1 517	13,2
<i>dont élevages mixtes</i>	88	163	1 940	11,9
<i>dont élevages de veaux de boucherie</i>		121	949	7,8
Champ : France métropolitaine				

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

» **Densité d'animaux plus forte dans les élevages allaitants**

Dans l'ensemble des élevages, la surface moyenne d'hébergement par animal est de 12,1 m² par unité équivalente gros bétail (UGB). Cette surface est cependant plus faible dans les élevages allaitants (11,7) que dans les élevages laitiers (13,2), dont les animaux sont moins souvent à l'extérieur des bâtiments. Parmi les premiers, près d'un élevage sur cinq pratique le plein air intégral, contre seulement 2 % des élevages laitiers. Cette pratique permet de limiter les investissements, le travail de manutention et d'entretien, ainsi que certains risques sanitaires. Si l'espace moyen par animal varie peu selon la taille du cheptel en élevages laitiers, il décroît sensiblement avec la taille pour les élevages de vaches allaitantes (de 14,8 m² par UGB pour ceux ayant moins de 25 vaches allaitantes à 11,3 m² par UGB pour ceux de plus de 100 vaches allaitantes).

Davantage de bâtiments récents dans les élevages laitiers et les grands élevages

En moyenne, l'année de construction des bâtiments d'élevage de bovins remonte

à 1982. Plus de 42 % de ces bâtiments ont bénéficié d'une rénovation majeure qui remonte en moyenne à 1998. Mais cette ancienneté varie selon les élevages. La moitié des bâtiments des élevages laitiers ont été construits ou rénovés après 2000, mais seulement 38 % de ceux des élevages allaitants l'ont été après cette date. La rénovation des bâtiments des élevages laitiers, qui abritent les animaux sur de plus longues périodes, représente en effet des enjeux plus importants pour la réduction des risques sanitaires et la gestion optimale des effluents.

La part des bâtiments construits ou rénovés après 2000 a également tendance à augmenter avec la taille des élevages, quel que soit le type d'élevage (figure 1). Avec l'agrandissement des exploitations, leur taille moyenne est désormais deux fois plus grande que celle des bâtiments construits avant 1980.

Les stabulations libres et sur aire paillée largement privilégiées

La majorité des bâtiments hébergeant des bovins permettent des déplacements sans aucune entrave (stabulation libre), mais ce mode de stabulation est plus fréquent

pour les vaches allaitantes (77 % des bâtiments concernés) que pour les vaches laitières (52 %). En effet, pour ces dernières, 27 % des bâtiments prévoient des logettes individuelles qui obligent les animaux à sortir de leur espace de couchage en reculant, sans le souiller. Cette part monte à près de 40 % pour les bâtiments construits ou rénovés après 2010. Avec ce mode de stabulation, l'éleveur est en mesure de réduire sa consommation de paille et les risques de mammites. Dans ces élevages laitiers, et quel que soit le type d'animaux hébergés, la part des bâtiments avec stabulation entravée est de plus en plus rare : elle est de 26 % pour les bâtiments construits avant 1970 et de seulement 2 % pour ceux d'après 2000 (figure 2).

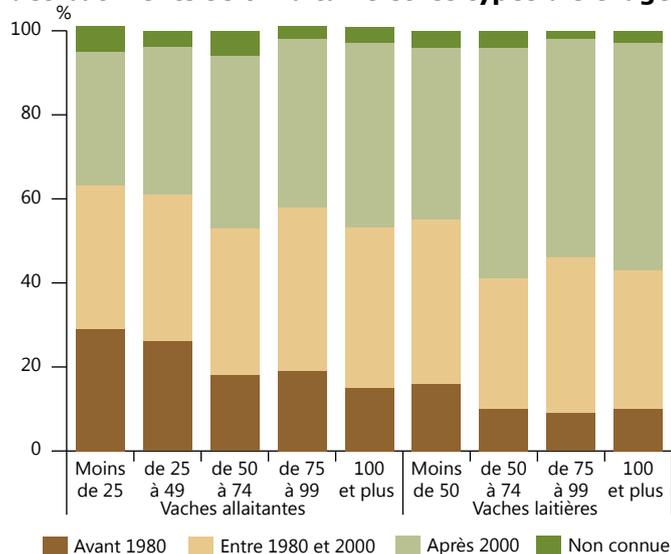
Pour les vaches allaitantes, près de 20 % des bâtiments prévoient des attaches individuelles, mais cette proportion est d'autant plus faible que les élevages sont grands et que les bâtiments sont récents. Ainsi, quel que soit le type d'animaux hébergés, 41 % des bâtiments des élevages allaitants construits avant 1970 accueillent des animaux entravés, contre seulement 6 % pour ceux d'après 2000.

Près des trois quarts des élevages laitiers disposent d'une aire d'exercice distincte pour leurs animaux, le plus souvent couverte (87 %). Cette aire est d'autant plus fréquente que l'élevage laitier est grand. Seuls 16 % des élevages de vaches allaitantes proposent une aire d'exercice distincte, couverte pour les deux tiers.

À l'exception des veaux de boucherie élevés en batterie, les bovins sont le plus souvent élevés sur de la litière paillée : 78 % des bâtiments hébergeant des vaches laitières et 90 % des bâtiments hébergeant des vaches allaitantes ou des jeunes bovins utilisent ce mode de couverture des sols (figure 3).

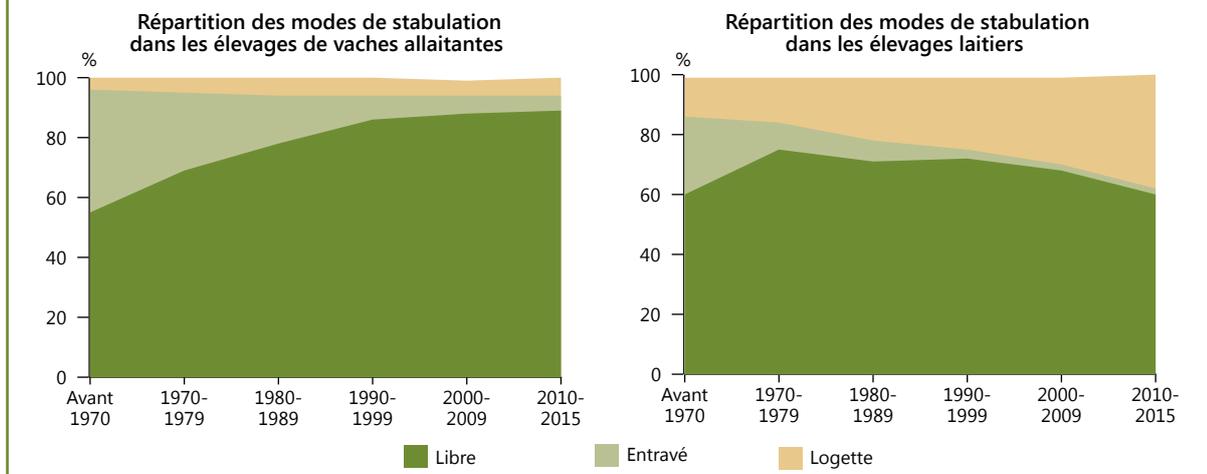
Les élevages avec litière paillée ont utilisé en moyenne 160 tonnes de paille en 2015 : 130 dans les élevages allaitants et

Figure 1 : Année de construction ou de rénovation des bâtiments selon la taille et les types d'élevage



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Figure 2 : **Évolutions spécifiques des pratiques de stabulation pour chaque type d'élevage selon les périodes de construction ou de rénovation des bâtiments**



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

180 dans les élevages bovin lait. La consommation de paille est un poste de dépense non négligeable et sa réduction un enjeu pour les éleveurs, notamment dans les exploitations faiblement autonomes en paille. Ainsi, les litières avec matelas ou tapis, le plus souvent associées à des logettes, et qui offrent par ailleurs un meilleur confort à l'animal, équipent désormais 14 % des bâtiments hébergeant des vaches laitières. Cette fréquence s'accroît avec la taille des élevages (près de 30 % des bâtiments dans les élevages de plus de 100 vaches laitières).

Des évacuations automatiques et plus fréquentes des litières dans les élevages laitiers

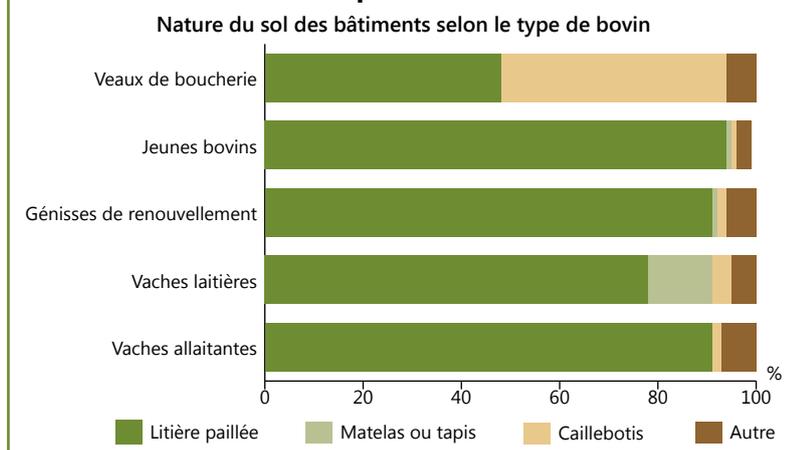
Le curage des litières au tracteur reste très souvent privilégié dans les bâtiments. Il est toutefois un peu moins fréquent dans les bâtiments hébergeant des vaches laitières (62 % contre plus de 80 % pour l'ensemble des autres bovins). Ceux-ci sont en effet plus souvent équipés de racleurs mécaniques automatiques (31 % contre environ 10 %), et cela d'autant plus que les élevages sont de grande taille (45 % pour les élevages de plus de 100 vaches laitières). Les évacuations manuelles y sont marginales. Dans les élevages allaitants, les évacuations manuelles de

litières sont peu fréquentes (8 % des bâtiments hébergeant des vaches), mais restent néanmoins significatives pour les plus petits élevages (20 % pour ceux de moins de 20 vaches). La fréquence d'évacuation des effluents est variable selon les types d'animaux hébergés, en lien avec le type de stabulation. Pour les vaches laitières, quelle que soit la taille des élevages, la fréquence dominante d'évacuation est a minima hebdomadaire (au moins un tiers des logements). Pour les vaches allaitantes, quelle que soit la taille également, la fréquence dominante est de 3 à 6 fois par an (près d'un tiers des logements).

Fosses et fumières plus nombreuses dans les élevages laitiers

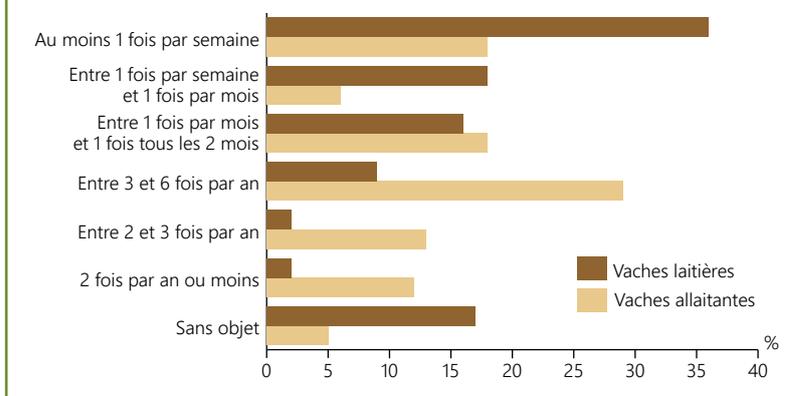
La gestion des effluents (évacuation, stockage et épandage) représente un enjeu économique important pour les éleveurs, tant en investissement qu'en temps de travail, mais peut également conduire à limiter les achats d'engrais minéraux. C'est aussi un enjeu environnemental. Elle permet de réduire les risques de pollutions ponctuelles autour des bâtiments mais aussi ceux de pollutions diffuses des nappes phréatiques et des rivières après les épandages.

Figure 3 : **La plupart des étables utilisent de la litière paillée**



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Figure 4: Répartition des fréquences d'évacuation des litières de vaches par type d'élevage



Source: Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Les effluents d'élevage bovin sont de forme solide (fumier issu essentiellement des litières accumulées et du raclage des aires d'exercice) ou liquide (lisier récupéré sous les caillebotis, ou issu du raclage des aires d'exercice, eaux de lavage des salles de traite plus ou moins souillées). Le stockage des formes solides se fait directement au champ ou dans des fumières plus ou moins maîtrisées auprès des bâtiments. Celui des effluents liquides se fait dans des fosses, sous les bâtiments ou à proximité. Dans les élevages allaitants comme dans les élevages laitiers, et quelle que soit la taille

des élevages, près de 90 % des exploitations pratiquent le stockage du fumier au champ. Cette pratique réduit les manutentions et les ouvrages de stockage à la ferme. Cependant, le stockage systématique au champ ne concerne que 77 % des élevages allaitants et seulement 47 % des élevages laitiers. Dans ces derniers élevages, il tend à diminuer avec l'augmentation de la taille des élevages (38 % pour les élevages de plus de 100 vaches).

Avec des fréquences d'évacuation des litières généralement plus élevées (figure 4), près de 80 % des élevages laitiers disposent également de fumières auprès

des bâtiments, soit deux fois plus que dans les élevages d'allaitants. La part des exploitations ayant des fumières augmente légèrement avec la taille des exploitations. Près d'un tiers de ces fumières sont couvertes, et six sur dix sont bordées de 3 murs. Ces taux, plus élevés dans les élevages de vaches laitières, augmentent également avec la taille des cheptels (tableau 2).

En lien notamment avec le nécessaire nettoyage quotidien des salles de traite, 94 % des élevages laitiers possèdent au moins une fosse contre seulement un quart pour les élevages allaitants. Le taux de couverture des fosses est cependant moins élevé dans les élevages de vaches laitières que dans ceux de vaches allaitantes (41 % contre 64 %). Quel que soit le type d'élevage, ce taux se réduit également en fonction de la taille des élevages. Leur couverture est assurée dans près des trois quarts des cas par leur localisation sous les bâtiments ou par une dalle. Plus de 80 % de ces fosses sont construites en béton, les autres disposent d'une structure en géomembrane.

Eric Seguin
Stéphane Adrover
SRISE Bourgogne-Franche-Comté

Tableau 2: Fumières et fosses de stockage des lisiers

	Fumières			Fosses	
	Présence dans les élevages	Fréquence de couverture	Fréquence de bordure par 3 murs	Présence dans les élevages	Fréquence de couverture
			%		
Élevages allaitants	39	22	42	27	64
dont moins de 50 vaches	36	14	33	24	71
dont 50 à 100 vaches	42	26	47	29	61
dont plus de 100 vaches	45	30	54	34	51
Élevages laitiers	79	37	72	94	41
dont moins de 50 vaches	77	24	63	91	50
dont 50 à 100 vaches	80	42	77	95	39
dont plus de 100 vaches	84	49	78	98	34

Source: Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Encadré 1: Les bâtiments représentent un enjeu économique important

Pour les élevages, la fonction principale des bâtiments est l'hébergement des animaux. Les bâtiments représentent donc une part importante du capital des exploitations, le niveau des investissements en bâtiment dépendant toutefois du type d'élevage.

Pour les exploitations du réseau d'information comptable agricole (RICA), la valeur brute à l'achat des constructions était en moyenne de 139 000 € sur la période 2014-2016. Cette valeur est plus faible pour les exploitations

spécialisées en élevage allaitant (108 000 euros) que pour les exploitations spécialisées en élevage laitier (213 000 euros). Le coût des installations techniques spécifiques est également supérieur pour les élevages laitiers (51 000 euros contre 11 000 euros en élevage allaitant) car ceux-ci intègrent notamment des équipements de traite. Au total, la part des investissements liée aux constructions et installations spécifiques pèse en moyenne 30 % pour l'ensemble des exploitations, mais atteint 38 % pour les exploitations spécialisées en vaches laitières.

Investissements bruts¹ dans les constructions et installation techniques

moyenne 2014-2016

	Constructions millier d'euros	Installations techniques spéc millier d'euros	Total constructions et installations spéc millier d'euros	Total constructions et installations spéci % de l'actif brut total
Élevages de vaches allaitantes	108	11	505	24
Élevages de vaches laitières	213	51	702	38
Ensemble des exploitations agricoles	139	38	599	30

1. Bruts: valeurs d'achat, sans déduction des amortissements

Source: Agreste - Rica

Encadré 2: Les élevages spécialisés de veaux de boucherie

Les bâtiments de veaux de boucherie ont des spécificités par rapport à ceux des autres élevages. Près de la moitié des veaux sont élevés dans des exploitations spécialisées qui, pour la plupart, n'élèvent aucun autre bovin.

Ces exploitations spécialisées disposent de bâtiments d'une surface moyenne de 1 230 m² pour héberger les veaux de boucherie. La densité y est plus forte puisque les animaux disposent en moyenne de 8 m²/unité-gros-bétail (UGB).

Alors que la ventilation est presque toujours naturelle dans les autres types d'élevages, 70 % des bâtiments qui accueillent des veaux de boucherie sont équipés de systèmes de ventilation mécanique qui permettent de contrôler la température à l'intérieur des bâtiments.

Boxes et caillebotis

Si l'ensemble des veaux de boucherie sont élevés à part à peu près égales en stabulation libre et en boxes, les élevages spécialisés privilégient les boxes (7 bâtiments sur 10). Ce mode de logement est le plus souvent associé à des sols en caillebotis, qui sont présents dans 88 % des élevages de veaux de boucherie. Ces caillebotis ne nécessitent pas d'utilisation de litière, les effluents étant collectés sous le bâtiment, et évacués par raclage mécanique, hydrocurage, ou par d'autres moyens, tels que le pompage. Le curage de la litière au tracteur ne concerne que 12 % des bâtiments des élevages spécialisés.

Annexe

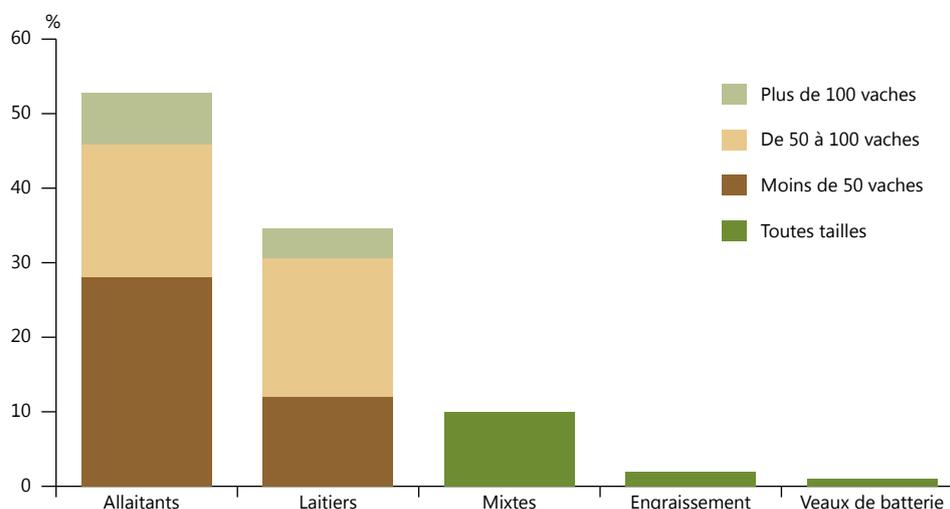
L'enquête sur les pratiques d'élevage en 2015 concerne les exploitations d'élevage de bovins, d'ovins, de caprins, de porcs ou de volailles. Elle renseigne sur les conditions de logement des animaux, la gestion des effluents, l'alimentation, la biosécurité et les pratiques sanitaires, les soins apportés aux animaux et l'organisation du travail.

Pour les bovins, l'échantillon est issu des exploitations détenant au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins. Ce seuil permet de couvrir au niveau national 96 % des bovins, 95 % des vaches laitières, 97 % des vaches allaitantes et 73 % des exploitations ayant au moins un bovin. 9 412 exploitations ont ainsi été enquêtées entre avril et juillet 2016.

Les résultats sont déclinés pour cinq types d'élevages de bovins : élevages de vaches laitières sans vache allaitante, élevages de vaches allaitantes sans vache laitière, élevages mixtes avec des vaches laitières et des vaches allaitantes, élevages sans vache avec une activité de veaux de boucherie dominante, élevages sans vache avec une activité d'engraissement dominante.

Les tailles d'élevage sont différenciées en fonction du nombre de vaches, pour les élevages allaitants, laitiers et mixtes.

Répartition des élevages par type d'élevage et par classe de taille (%)



Source: Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Pour en savoir plus

- Consultez le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

L'ensemble des résultats de l'enquête sont disponibles dans la publication

Agreste Chiffres et données Agriculture n° 246 - décembre 2017

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-d-elevage/enquete-pratiques-d-elevage-en/>

Publications:

« Enquête pratiques d'élevage 2015 : Pratiques sanitaires en élevages de bovins »

Agreste Primeur n° 352, décembre 2018

Agreste : la statistique agricole

Secrétariat général - Service de la Statistique et de la Prospective

3, rue Barbet de Jouy
75349 Paris 07 SP
www.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Composition : Brigitte Poulette
Impression : AIN - ministère de l'Agriculture

Dépôt légal : à parution :
ISSN : 1760-7132 ■ Prix : 2.50 €
© Agreste 2019

